

■ **Fonds Julie de Bosset**, à Neuchâtel, verser aides ou allocations à des enfants dont la famille se trouve dans une situation économique difficile, etc. (FOSC du 25.04.2000, p. 2761).  
Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.

Journal no 1452 du 03.06.2002  
(00501406 / CH-645.1.001.977-2)